

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 9 JUILLET 2010

Etaient présents sous la présidence de Marcel Spilmann :

François Noblot, Christine Robillard, Jean-Paul Fauconnet, Françoise Nida, Nancy Molières, Clément Continant, Arnaud Paulet, Denis Philippe, Anne Marie Frère, Yannick Laurent, Patricia Honnet, Ninetta Nuninger, Nicolas Mennetrier, Alain Kanarosky, Robert Cohen, Geneviève Muller, Anita Pinet

Absents excusés :

Jean-Philippe Hass donne pouvoir à Marcel Spilmann
Cristelle Chantier donne pouvoir à Denis Philippe
Robert Besançon donne pourvoir à Nancy Molières
Denis Petitet
Eddy Godon

Secrétaire de séance : Robert Cohen

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2010 et il est ensuite passé à l'ordre du jour.

Le conseil municipal :

- ✚ accepte la création d'un espace musical (éveil musical et cours de piano) à compter de la rentrée de septembre, et fixe les tarifs s'y rapportant

- ✚ accepte à l'unanimité de créer les emplois suivants :
 - 1 emploi de technicien territorial à temps complet
 - 3 emplois de non titulaires dont 1 assistant d'enseignement artistique (pour l'espace musical) à 5/20^{ème} et 2 adjoints d'animation pour le restaurant scolaire (15/35^{ème} et 9/35^{ème})
 - ATSEM principal 2^{ème} classe (avancement de grade)

- ✚ émet un avis favorable à la demande de modifications de statuts décidé par le comité syndical qui comprend entre autre la révision des critères de répartition des participations des communes adhérentes, à savoir ajouter au critère nombre d'habitants, un critère longueur de berge.

- ✚ accepte que la communauté de communes Seine Melda Coteaux prenne la compétence accessibilité des bâtiments publics ce qui lui permettrait de réaliser pour chaque commune le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, rendu obligatoire suite à la loi sur le handicap.

- ✚ retient l'offre de la société SCREG pour une somme de 71 192.74 €ttc, qui comprend la poursuite dudérasement des bas-côtés de chaussée (travaux identiques à 2009 mais pas de grève), la réalisation de revêtements de trottoirs, l'aménagement d'une placette rue des Maisons Brulées et rue des Orges Foins, la réalisation d'une aire de stationnement rue des Pensées le long du cimetière

- ✚ accepte le plan d'alignement de la rue des Cortins, tel que défini sur le plan établi par le cabinet de géomètre, et qui a fait l'objet d'un avis favorable du commissaire enquêteur. Il fait part toutefois d'une remarque d'un riverain qui conteste l'alignement et qui nécessite d'aller mesurer sur place – le conseil sera appelé à confirmer ou pas l'alignement lors de la prochaine réunion, mais ce problème ne gêne pas les travaux de voiries prévus qui doivent commencer prochainement.

- ✚ retient les entreprises pour la construction du restaurant scolaire, sachant que le montant total estimé à ce jour est fixé à 1 174 365.24 €ht .Il sollicite par ailleurs une subvention parlementaire ainsi qu'une aide de la caisse d'allocations familiales pour la réhabilitation de l'ACMSH.

- ✚ émet un avis favorable à la demande de Méfro d'exploiter, dossier rendu nécessaire suite à la nouvelle réglementation applicable aux installations classées.

- ✚ accepte de lancer une nouvelle procédure pour relever les concessions des militaires en état d'abandon et permettre ainsi à terme de les transférer dans le carré militaire. Celles-ci n'avaient pas été relevées à l'époque, dans la mesure où les concessions de militaires devaient être gérées par le souvenir français.
- ✚ prend acte du rapport 2009 présenté par le SPANC, qui ne soulève aucune observation particulière.
- ✚ accepte l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association des maires du Var pour venir en aide aux communes sinistrées suite aux dernières intempéries, et une subvention de 200 € à l'association « solidarité femmes », qui est intervenue en 2009 sur la commune pour aider une administrée victime de violences conjugales.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire fait part au conseil de la démission de Denis Petitet, conseiller municipal – il sera procédé à son remplacement dans les différentes commissions et organismes lors de la prochaine réunion.

Il donne lecture :

- d'une pétition des riverains de l'abri-bus rue Hugues de Payns qui se plaignent des nuisances engendrées par sa fréquentation nocturne : la commune doit revoir avec le conseil général la définition des arrêts bus pour la rentrée 2011 et son maintien ou pas sera alors examiné.
- d'un courrier des voisins de la salle des fêtes qui ne supportent plus les désagréments dus à son utilisation : un règlement va être établi pour fixer un certain nombre de dispositions (stationnement, ordures ménagères, horaires etc...) et une étude va être menée pour acquérir un limiteur de bruit

François Noblot invite la commission voiries à continuer le tour des voiries pour établir une programmation de travaux d'ici la fin du mandat – le RV est fixé le 11 septembre à 9 h

Christine Robillard invite les membres de la commission de finances le 19 août pour choisir l'emprunt à contracter pour la construction du restaurant scolaire, sachant que le conseil municipal sera amené à se prononcer à la prochaine réunion de septembre

Jean-Paul Fauconnet informe le conseil municipal que la commission urbanisme se réunira le 9 septembre à 19 h – il précise par ailleurs que la commission environnement se réunira le 12 juillet pour choisir les maisons fleuries dans le cadre du concours

Françoise Nida

- demande s'il est possible d'indiquer la vélovoie sur le territoire de Saint Lyé : la demande sera transmise au conseil général qui gère la vélovoie
- informe le conseil qu'elle va proposer à l'association Capi Mill'arts la salle socio pour ses répétitions de théâtre à la place de la salle des fêtes toujours très prise

Nancy Molières rappelle aux élus qu'elle a besoin de leur aide pour gérer le 14 juillet 10

Denis Philippe s'inquiète de savoir si d'autres communes ont émis un avis défavorable au SCOT et si l'AUDART a réagi : pas de nouvelle à ce sujet

Alain Kanarosky

- demande la date des travaux de voiries programmés à Grange l'Evêque : ceux-ci auront lieu en septembre
- précise que la pose des panneaux indicateurs à Grange l'Evêque est en cours

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h heures.

Le Maire,

Marcel SPILMANN